

[vendanges] avec le CRIJ HDF démarchez maintenant

22-07-2019

Dernière mise à jour : 22-07-2019

Vendanges 2019, c'est maintenant

Source le CIJ HDF Publié le 19 juillet 2019

Les viticulteurs français recrutent chaque année en contrat saisonnier de 8 à 15 jours et les débutants sont acceptés !

Selon les régions et les domaines, la saison débutera de fin août ou mi- septembre pour une durée d'1 semaine à 15 jours. Les viticulteurs vont donc recruter des vendangeurs, car même si la récolte se fait mécaniquement dans de nombreux vignobles, les grands crus pratiquent toujours la récolte manuelle.

Chaque année, les recrutements débutent en juin pour se poursuivre tout l'été en fonction du volume des vendanges et des dates de la récolte qui dépendent bien sûr de la météo et du mûrissement du raisin.

Où trouver des offres ?

Sur le site pole-emploi.fr

Si la région vous est indifférente, vous pouvez aussi indiquer « vendangeur » ou « coupeur » dans le moteur de recherche.

Si vous voulez une région particulière, allez directement sur le site de Pôle Emploi régional, par exemple :

- Pôle Emploi Auvergne Rhône-Alpes
- Pôle Emploi Franche-Comté
- Pôle Emploi Grand-Est
- Pôle Emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur
-

En région Hauts-de-France, des offres sont à pourvoir dans l'Aisne.
Quand ?

Les vendanges commencent en général dès la fin août plutôt dans le midi. Mieux vaut donc chercher son job vendanges au début de l'été qu'en septembre pour avoir plus de choix.
Les postes

- Le coupeur (H/F) :

Le coupeur récolte au sécateur les grappes de raisin et les dépose dans le seau à vendange. Dès qu'il est plein, il le verse dans la hotte du porteur. Chaque coupeur a la charge de mener une rangée (seul ou à deux) au rythme de l'ensemble de l'équipe qui avance en ligne. La cadence est donnée par le premier coupeur.

- Le porteur (H/F) :

Le porteur est généralement attaché aux coupeurs qui lui versent. À chaque collecte, il achemine le raisin à l'extérieur des rangées pour le verser dans le moyen de récolte approprié (caisse, seau).

Vider la hotte suppose généralement de monter une échelle et ensuite de déverser son chargement par flexion du corps.

Les conditions à remplir pour être vendangeur

Il vaut mieux être majeur (on peut travailler à partir de 16 ans mais rares sont les régions qui acceptent les moins de 18 ans), avoir une bonne forme physique, et bien souvent, être véhiculé.

Attention, les exploitations ne sont pas desservies par les transports en commun et peu de viticulteurs proposent l'hébergement.

Le contrat vendanges

Les viticulteurs embauchent les vendangeurs pour une durée qui varie en général de 8 à 15 jours. Vous signez un « contrat vendanges », contrat saisonnier particulier qui ne peut dépasser un mois. Les étudiants, mais aussi les salariés en congés payés (avec l'accord de leur employeur), y ont droit.

La durée de travail varie selon les exploitations de 35 heures à 39 heures par semaine.

v Pour en savoir plus

– Vous trouverez de nombreux renseignements sur le site de l'Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture (ANEFA)

– Le site emploi Vitijob propose également des stages et des emplois autour des métiers de la vigne et du vin. On peut y trouver des offres saisonnières de postes de vendangeur, mais aussi d'autres emplois dans la production, la commercialisation, la logistique, le conditionnement…

et ici blog46.beauvais.fr recherche 'Vendanges'

Blog46 - Ville de Beauvais© <http://blog46.beauvais.fr> <http://jobsdete.c.la> - Juillet 2019